



## Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

### COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

#### VILLAGES BRANCHÉS

## Création d'un Internet régional

**MANIWAKI, 19 juin 2003- La première étape pour la construction d'un réseau de télécommunication à large bande vient d'être franchie.**

Le promoteur du projet, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, a reçu le rapport de l'étude préliminaire qu'elle avait confiée à la firme d'ingénierie en télécommunication Xit Télécom et à la Société Grics (solution logicielle et consultation). Tous les partenaires du projet, les MRC Pontiac et La Vallée-de-la-Gatineau et la CSHBO, auront à étudier ce rapport pour la prochaine étape : la demande d'aide financière du programme 'Villages branchés', venant du ministère de l'Éducation, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Communications et de la Culture.

L'étude a couvert les sites municipaux et scolaires soumis, soit 88 bâtiments au total. Les partenaires ont toute liberté d'ajouter ou d'enlever des sites et on peut en déduire que tout nouveau partenaire public ou privé pourrait encore adhérer au projet. Par exemple, la Commission scolaire Western Quebec a déjà signifié son intention de se joindre à la construction du réseau de télécommunication.

Ce réseau sera essentiellement constitué de fibres optiques. Lors de la révision du rapport, tout autre mode de transmission pourra être étudié plus spécifiquement. Initialement, chaque MRC aura son propre réseau, mais, selon leur volonté, elles pourront s'échanger données et services. En effet, pour combler les besoins de la commission scolaire et ceux des MRC, une base de construction est nécessaire et correspond à la dorsale ou le trajet commun aux partenaires (MRC et CSHBO).

À cette dorsale, seront branchés les sites municipaux et scolaires et, de la même façon, elle peut permettre l'ajout de tout autre type de sites. La seule différence se situe au niveau de la participation financière de ce partenaire recevant ou non l'aide de programmes gouvernementaux.

Un exemple pour illustrer l'utilité de la large bande. Regardons le temps nécessaire pour télécharger (ou transporter) un film DVD entre le Missouri et la Californie, selon différents moyens de transport.

- 1- via une ligne téléphonique et un modem à 56 000 bits par seconde      **13 jours**  
*(mais pensez aux coûts interurbains que ça représente!)*
- 2- via le vieux système du Pony Express      **11 jours**  
*(notez la belle performance de ces mûles qui arrivent à surpasser un lien modem!)*
- 3- via un réseau à large bande ayant une vitesse de 100 000 000 bps      **10,4 minutes**  
*(autrement dit, la large bande permet de venir à bout d'une mûle, aussi têtue soit-elle!)*

Revenons aux choses sérieuses et parlons argent. Le projet, selon le scénario 'Partenaires', celui permettant le plus d'indépendance, est estimé à un peu plus de 4 millions \$. Pour les trois partenaires, l'aide financière du programme 'Villages branchés' en épongera les deux tiers. La portion restante se répartit à peu près de la façon suivante. Notez que le premier montant (A) correspond à la construction propre du réseau et que le deuxième montant (B) est associé à l'achat d'équipements de transmission de données. Le troisième montant (C) est le coût total.

- CSHBO :      A- environ 550 000 \$  
                  B- environ 50 000 \$  
                  C- **599 427 \$**
- MRC Pontiac      A- environ 436 000 \$  
                          B- un peu plus de 26 000 \$  
                          C- **462 067 \$**
- MRC Vallée de la Gatineau      A- un peu plus de 352 000 \$  
  B- un peu moins de 37 000 \$  
  C- **388 814 \$**

Ces montants sont basés sur l'hypothèse que l'aide financière du programme 'Villages branchés' est obtenue. Si les partenaires ne profitent pas de ce programme pendant qu'il est disponible et reportent le projet à plus tard, ils devront alors accepter la perspective d'assumer la totalité des coûts. Concrètement, cela veut dire payer 100 % de la facture (4 millions \$), au lieu de 33,3 % (1,2 million \$).

Il faut souligner que la réalisation du réseau permettrait des économies importantes, entre autres aux niveaux de la formation à distance, de la centralisation des serveurs, de la centralisation des applications ou de la diminution des frais d'appels interurbains. Dans certains cas, par exemple pour le projet réalisé par la Commission scolaire des Samarres (région de Joliette), l'argent sauvé par l'élimination de frais d'appels interurbains est suffisant pour éponger entièrement les coûts annuels d'entretien du réseau.

Le calendrier de réalisation du projet prévoit que la demande de subvention pour le programme soit envoyée à l'automne 2003. Les travaux débuteraient dès le printemps 2004, avec une mise en service du réseau à l'automne 2004.

Direction générale  
CSHBO  
1 (819) 449-7866, poste 239